



Conseil économique et social

Distr. générale
2 août 2024

Session de 2025

Point 2 de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Résolution adoptée par le Conseil économique et social le 25 juillet 2024

[sur la base d'une proposition examinée en séance plénière (E/2025/L.1)]

2025/1. Organisation des travaux de la session de 2025 du Conseil économique et social

Le Conseil économique et social,

Rappelant les résolutions [61/16](#), [68/1](#), [72/305](#), [75/290](#) A et [78/285](#) de l'Assemblée générale, en date du 20 novembre 2006, du 20 septembre 2013, du 23 juillet 2018, du 25 juin 2021 et du 7 juin 2024, concernant le renforcement du Conseil économique et social,

Réaffirmant qu'en tant qu'organe principal de l'Organisation des Nations Unies, il peut décider de tenir des réunions spéciales, selon que de besoin, avec appui technique et services de conférence complets, pour examiner des questions urgentes qui se posent dans les domaines économique, social et environnemental et dans les domaines connexes,

Conscient que, lorsqu'il programme ses sessions, ses réunions et ses consultations, il tient compte du calendrier de réunion des autres organes traitant de questions économiques, sociales et environnementales, afin d'éviter les chevauchements inutiles et de ne pas surcharger leur ordre du jour,

Rappelant l'adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement¹ et du Programme de développement durable à l'horizon 2030²,

Rappelant également sa décision 2024/324 du 5 juin 2024 concernant les dates proposées pour ses réunions et débats en 2025,

¹ Résolution [69/313](#) de l'Assemblée générale, annexe.

² Résolution [70/1](#) de l'Assemblée générale.



Rappelant que dans les conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental au forum de 2024 sur le suivi du financement du développement³, il a été décidé que le dixième forum se tiendrait du lundi 28 avril au jeudi 1^{er} mai 2025,

1. *Décide* d'organiser les travaux de sa session de 2025 comme suit, étant entendu qu'il pourrait avoir à tenir des réunions supplémentaires selon que de besoin :

a) Le forum des partenariats se tiendra le mercredi 5 février 2025 ;

b) Le débat consacré aux questions de coordination se tiendra les jeudi 6 et vendredi 7 février 2025 ;

c) Le forum pour la coopération en matière de développement se tiendra les mercredi 12 et jeudi 13 mars 2025 ;

d) La réunion spéciale d'une journée sur la coopération internationale en matière fiscale se tiendra le vendredi 28 mars 2025 ;

e) Des réunions consacrées à la gestion seront organisées le vendredi 4 avril 2025 pour élire des candidats aux sièges devenus vacants dans ses organes subsidiaires et dans les organes connexes ;

f) Le forum de la jeunesse se tiendra du mardi 15 au jeudi 17 avril 2025 ;

g) Le forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable se tiendra les mercredi 7 et jeudi 8 mai 2025 ;

h) Le débat consacré aux activités opérationnelles de développement se tiendra du mardi 20 au jeudi 22 mai 2025 ;

i) Les réunions du débat consacré à la gestion se tiendront les mardi 10 et mercredi 11 juin 2025, et les mardi 29 et mercredi 30 juillet 2025 ;

j) La réunion sur le passage de la phase des secours aux activités de développement se tiendra à Genève le mardi 17 juin 2025 ;

k) Le débat consacré aux affaires humanitaires se tiendra à Genève du mercredi 18 au vendredi 20 juin 2025 ;

l) Le forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous ses auspices se tiendra du lundi 14 au vendredi 18 juillet 2025 ;

m) Le débat de haut niveau, y compris la réunion ministérielle de trois jours prévue dans le cadre du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous ses auspices, se tiendra du lundi 21 au jeudi 24 juillet 2025 ;

2. *Décide* que la session d'organisation relative à son programme de travail pour la période de juillet 2025 à juillet 2026 se tiendra le jeudi 31 juillet 2025.

*1^{re} séance plénière
25 juillet 2024*

³ Voir E/FFDF/2024/3.